

# MESURES DE PRÉPARATION ET DE GESTION DE CRISE EN CAS DE SURVENUE D'UNE MESURE DE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE PROGRAMMÉE

## Présentation du dispositif

7 décembre 2022

---

## Synthèse

→ Un risque : une consommation d'électricité supérieure à la production.

→ Des mesures exceptionnelles et graduelles dont :  
La réduction volontaire des consommations ;  
Le délestage électrique.

→ Un délestage organisé :  
L'identification d'utilisateurs du service prioritaire de l'électricité ;  
Le dispositif de veille et d'information ;  
Le dispositif de gestion de crise.

→ Une nécessaire anticipation :  
La communication ;  
L'identification des personnes vulnérables ;  
L'organisation de la résilience.

## Les usagers du service prioritaire de l'électricité

- L'arrêté préfectoral du 7 septembre 2022 fixe la liste des usagers qui ne feront pas l'objet de mesures de délestage électrique (liste non publiable).
  
- Les critères de priorisation sont fixés par l'arrêté du 5 juillet 1990 modifié.
  
- Les lignes en sortie de poste source alimentant ces usagers doivent représenter au plus 38 % de la consommation électrique du département.
  
- L'inscription de nouveaux usagers sur la liste départementale n'est pas envisageable dans l'immédiat.

## Le principe du délestage

→ Des coupures électriques de deux heures environ, programmées :

- entre 8h00 et 13h00

ou

- entre 18h00 et 20h00.

→ Une information préalable des usagers.

→ Une charge répartie sur l'ensemble du territoire.

## Les étapes du délestage

**Chaque  
jeudi** RTE caractérise le risque.

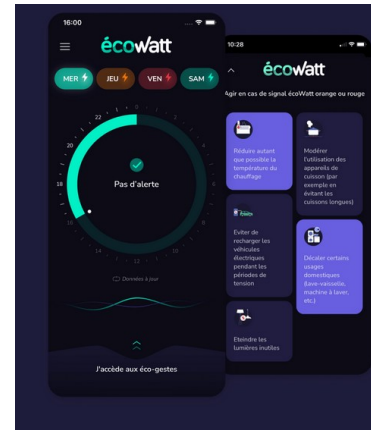
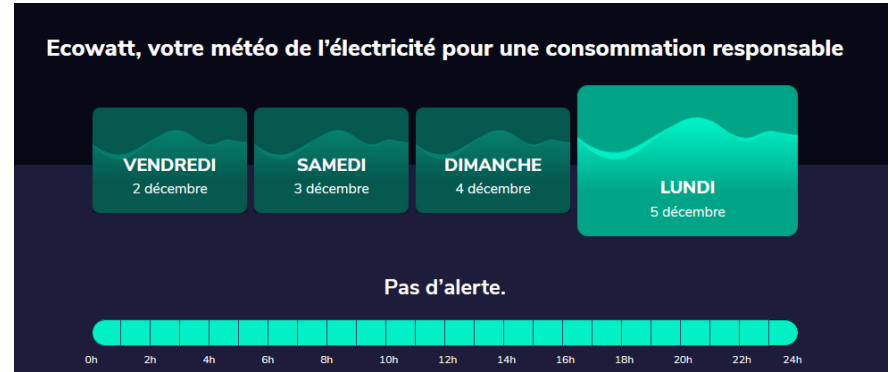
**J-3** RTE émet un signal  
rouge ou orange.

**J-2** RTE confirme  
la prévision d'un signal rouge.

**J-1** RTE confirme définitivement  
le signal rouge.

**J** Le délestage  
est mis en place.

<https://www.monecowatt.fr/>



Application monecowatt

# Les différentes phases du dispositif

→ **Aujourd'hui : la phase de préparation 1**

La mobilisation des acteurs (services de l'État, principaux acteurs publics et privés du département)

- réduction de la consommation électrique ;
- test des moyens de redondance (groupes électrogènes...) ;
- revue des plans de continuité d'activité (attention particulière à porter aux services publics d'eau et d'assainissement, les transports du quotidien...) ;
- points de situation avec les entreprises locales de distribution (ELD) ;
- sensibilisation des acteurs associatifs, réservistes et citoyens susceptibles d'intervenir en appui des autorités.

## Les différentes phases du dispositif

→ **Aujourd'hui : la phase de préparation 2**

Les dispositions à prendre concernant les personnes vulnérables

Personnes à haut risque vital (PHRV)		
ARS	ENEDIS ou ELD	Préfet
Recense les PHRV et transmet la liste à ENEDIS ou aux ELD.	J-3 et J-2 : contacte les PHRV pour vérifier la connaissance du signal EcoWatt rouge.	En cas de nécessité, sur indication de l'ARS, organise le déplacement d'une personne.
Personnes vulnérables		
Maires	Préfet	Services de secours
Recense les personnes vulnérables.	Vérifie avec les maires la connaissance du signal EcoWatt rouge et s'assure de l'autonomie d'un éventuel équipement médical.	Évaluent la situation de l'intéressé et évacuent préventivement vers un établissement de santé ou un lieu alimenté en électricité.

# Les différentes phases du dispositif

→ **Aujourd'hui : la phase de préparation 3**

## L'organisation des télécoms

- Risques :

- \* Interruption des communications électroniques dans des zones plus étendues que celles délestées ;
- \* Interruption de la téléphonie mobiles et fixe et d'internet du fait de l'absence ou de la courte durée de l'autonomie des batteries : **gravité pour la sécurité des personnes et des biens, risque d'atteinte à la continuité des services publics.**



# Les différentes phases du dispositif

→ **Aujourd'hui : la phase de préparation 3**

## L'organisation des télécoms

- Mesures prévues (sélection) :

- \* Consignes aux populations : favoriser le **112** en cas d'urgence ou rallier des points encore desservis par la téléphonie ou des sites d'accueil physique ;
- \* Renforcer l'accueil physique sur les emprises de services publics (brigades de gendarmerie, commissariats, centre de secours, mairies...) ;
- \* Renforcer les centres de réception des appels (officiers de liaison, opérateurs...) ;
- \* Anticiper le risque d'embolisation après reprise des télécommunications ;
- \* Assurer l'interopérabilité des réseaux de l'INPT en mettant en place une veille permanente sur une conférence partagée entre les différents acteurs du secours, de la santé et de la sécurité.

## Les différentes phases du dispositif

→ Dès l'émission d'un signal orange ou rouge : la phase de suivi renforcé (J-3 et J-2)

RTE : publication du signal sur EcoWatt

Préfets : relais auprès des élus de la probabilité d'un délestage

RTE et ENEDIS en coordination avec l'État : communication grand public

**Amplification de l'information sur les éco-gestes  
« Chaque geste compte »**

# Les différentes phases du dispositif

## → La phase de mobilisation opérationnelle (J-1)

### 15h00

- RTE confirme définitivement le signal rouge sur EcoWatt et transmet à ENEDIS la puissance à délester ;
- Les départements concernés passent en rouge ;
- Pré-alerte des COD et, éventuellement, des CIP.

### 17h00

- ENEDIS produit une première version du plan de délestage : localisation des secteurs concernés ;
- Information du grand public via le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr> ;
- Les COD sont opérationnels.

### 19h30

- RTE met éventuellement à jour les puissances et tranches horaires à délester ;
- ENEDIS actualise et diffuse les zones géographiques concernées.

## Les différentes phases du dispositif

### → La phase de direction des opérations (J-1 à 17h00)

En préfecture, le COD (avec la présence d'un représentant d'ENEDIS) :

- centralise les demandes d'informations ;
- engage le travail sur la gestion du suivi de l'impact des coupures électriques.

Dans les communes concernées, les maires :

- activent une cellule de crise ;
- assurent une présence physique pour relayer l'alerte aux services de secours.

Si des écoles sont situées dans une zone délestée le matin :

- elles n'accueillent pas les enfants pour l'ensemble de la demi-journée ;
- une restauration adaptée à l'heure du déjeuner demeure un objectif ;
- un travail est mené pour adapter les transports scolaires.

## Les différentes phases du dispositif

### → La phase de direction des opérations (J-1 à 17h00)

Dans les centres de secours, brigades de gendarmerie, postes de police, les mairies :

- une garde postée est mise en place pour réceptionner physiquement les demandes de secours ;
- des volontaires sont mobilisés pour assurer une présence de proximité.

Les centres d'appel :









- sont renforcés (agents de liaison et opérateurs).

Les populations sont encouragées :

- à assurer une présence auprès des personnes vulnérables ;
- en cas de nécessité, à rallier des points desservis par la téléphonie ou des sites d'accueil identifiés.

# L'importance d'agir sur sa consommation

<https://www.monecowatt.fr/ecogestes>

<p>Réduire autant que possible la température du chauffage</p> 	<p>Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.)</p> 	<p>Modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues)</p> 
<p>Eteindre les lumières inutiles</p> 	<p>Prévoir une programmation spécifique du chauffage (par ex. en réduisant la température de 1°C supplémentaire)</p> 	<p>Dans les locaux tertiaires, réduire le débit de ventilation au strict besoin du bâtiment</p> 
<p>Réduire l'éclairage intérieur des bâtiments</p> 	<p>Réduire l'éclairage public</p> 	<p>Éviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension</p> 
<p>Couper les affichages et éclairages non essentiels (par ex. : les panneaux publicitaires)</p> 		